

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N°20**

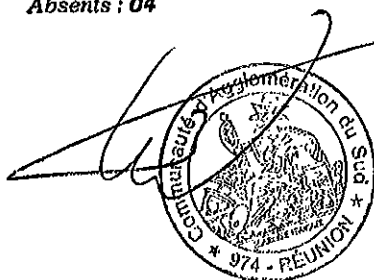
**Opération « Modernisation des réseaux AEP de la commune du  
Tampon – programme 2013 : approbation du projet d'investissement et du  
plan de financement prévisionnel**

L'an deux mille treize, le mercredi dix avril à treize heures trente, régulièrement convoqués le trois avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle GROSSET-PARIS, 3ème Vice-Présidente.

**NOTA**

Le Président certifie que le  
nombre de conseillers en  
exercice est de : 44

Présents : 39  
Représentés : 01  
Absents : 04



**ETAIENT PRESENTS – TITULAIRES**

Marie Paule AMILY MUSSARD -Jocelyne BATIFOULIER- Marc ERAPA-  
Rose Méry ETHEVE- Anathalle FUMA- Jean Pierre GEORGER- Marie Josée  
GINET- Allain GRONDIN- Jean Marie GRONDIN- Isabelle GROSSET-  
PARIS - Annie Marguerite HOARAU- Henri-Claude HUET -Blanche Reine  
JAVELLE -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Blanche LEBRETON-  
Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL -Edy PAYET- Paulet  
PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET- Gilbert RIVIERE - Guy RIVIERE -  
Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES -Josian SOUBAYA SOUNDROM  
- Clarita TURPIN- Axel VIENNE

**ETAIENT PRESENTS- SUPPLEANTS**

Lise May PAYET suppléante de José CADET- Jean Philippe METRO  
suppléant de Michel GERARD- Nathalie LAFONG suppléante de Marie  
Bulalie GOULJIAR- Chandu DEURVEILLHER suppléant de Roland Joseph  
K'BIDI -Marie Jo LEBON suppléante de Jean Michel LEBON - Christian  
LANDRY suppléant de Patrick LEBRETON - Suzette PAYET suppléante de  
Nadhira LOCATE- Jean-Bernard HOARAU suppléant de Nazir Ahmad  
PATEL - Marlette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE - Marie Jeanne  
GUIGUES suppléante de Bachil VALY

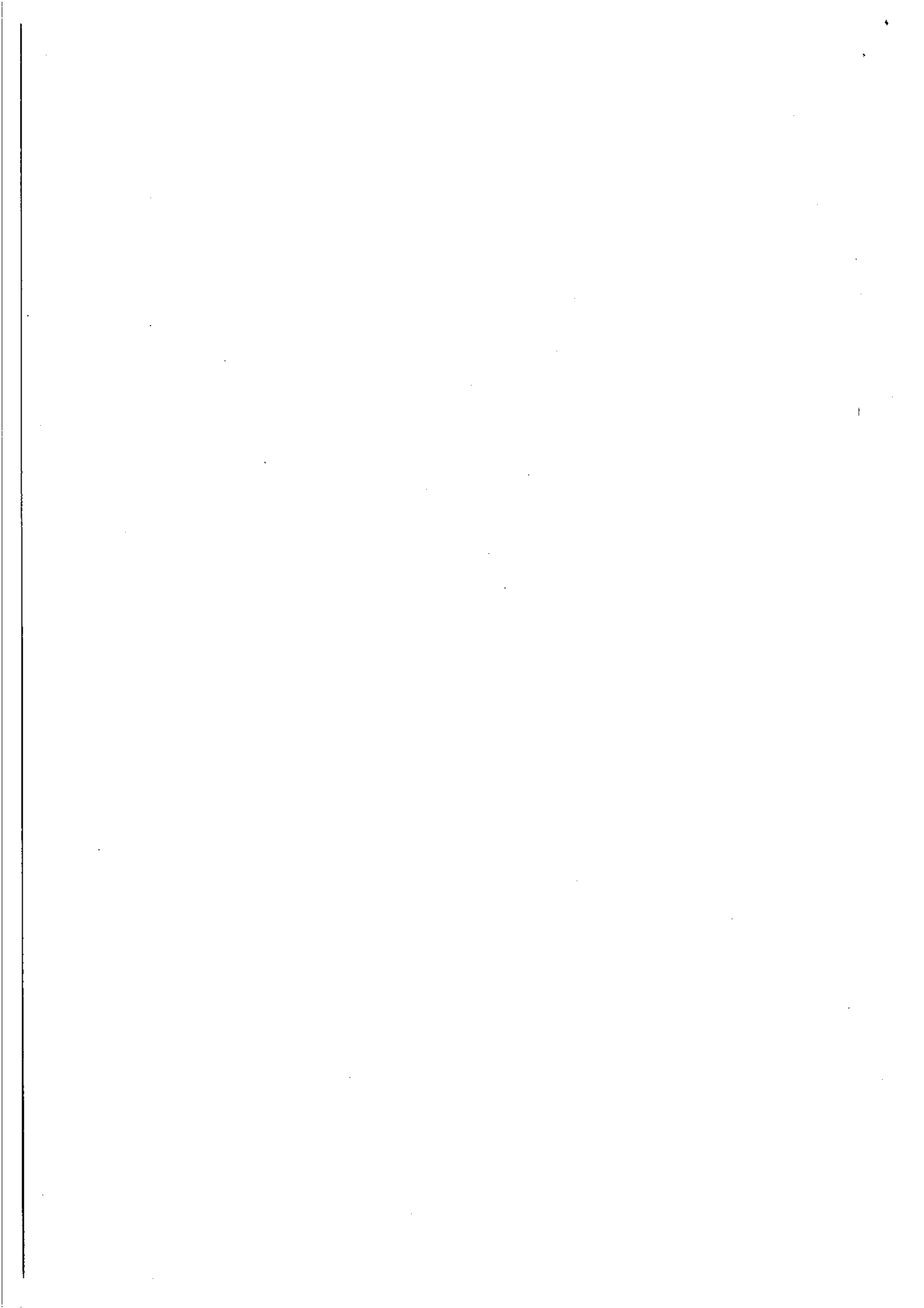
**ABSENTS**

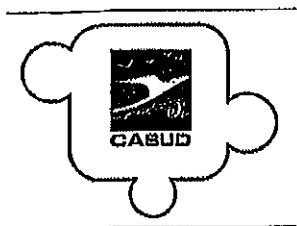
Josette CHANG KUW - Harry MUSSARD - Nicole PERETTI- Didier  
ROBERT

**ABSENTE-PROCURATION**

Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au  
sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité  
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.





## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

### Conseil Communautaire

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 13H30

#### AFFAIRE N°20

**Opération « Modernisation du réseau AEP de la commune du Tampon – programme 2013 » :  
Approbation du projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel**

#### Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-8 et s.) et considérant l'arrêté préfectoral n°3708/SG/DRCTCV-1 du 30 décembre 2009 prononçant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sud et sa transformation en Communauté d'Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) assure la gestion du service de l'Eau (notamment AEP) et des investissements s'y rapportant.

#### **1. Descriptif et opportunités de l'opération**

L'analyse des débits de fuite sur de nombreux secteurs du réseau d'Alimentation en Eau Potable de la commune du Tampon, conjuguée à des taux d'intervention importants sur certains tronçons vétustes justifient la priorisation de travaux de modernisation de ces tronçons.

Le programme de travaux a été scindé en deux lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct.

**Le lot 1 concerne le secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon, et plus précisément les Chemins Luc Hoarau, Raphaël Babet, Paille en queue et Bois de Campêche et comprend un linéaire proche de 6,7 km de conduites projetées.**

**Le lot 2 concerne le secteur de Bras Creux - 17ème - Plaine des Cafres, et plus précisément les chemins Luspot, Pierre Cadet, Léo Ferré et Pierre Picard et comprend un linéaire proche de 4,8 km de conduites projetées**

## 2. Estimatif des coûts de l'opération (prévisionnel DCE travaux)

### Lot 1 : secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon

#### - Coût des études :

Les dépenses de maîtrise d'œuvre se montent à 19 278,97 € HT.

Les dépenses de CSPS sont estimées à 6 000,00 € HT.

Les dépenses d'études se montent à 25 278,97 € HT.

#### - Coût des travaux :

L'estimatif des dépenses travaux (DCE – février 2013) est de 1 891 862,00 € HT (hors travaux relevant de la défense incendie).

Le coût prévisionnel de l'opération, hors défense incendie, sur la base du DCE travaux, est estimé à :

$$25\,278,97\ \text{€ HT (études)} + 1\,891\,862,00\ \text{€ HT (travaux)} = 1\,917\,140,97\ \text{€ HT}$$

### Lot 2 : secteur de Bras Creux - 17<sup>ème</sup> - Plaine des Cafres

#### - Coût des études :

Les dépenses de maîtrise d'œuvre se montent à 19 278,97 € HT.

Les dépenses de CSPS sont estimées à 6 000,00 € HT.

Les dépenses d'études se montent à 25 278,97 € HT.

#### - Coût des travaux :

L'estimatif des dépenses travaux (DCE – février 2013) est de 1 500 714,40 € HT (hors travaux relevant de la défense incendie).

Le coût prévisionnel de l'opération, hors défense incendie, sur la base du DCE travaux, est estimé à :

$$25\,278,97\ \text{€ HT (études)} + 1\,500\,714,40\ \text{€ HT (travaux)} = 1\,525\,993,37\ \text{€ HT}$$

## 3. Planning de réalisation de l'opération (prévisionnel travaux)

### Lot 1 : secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon

Le délai d'exécution de l'opération par l'entreprise est de 9 mois.

Le démarrage des travaux étant prévu en septembre 2013.

## Lot 2 : secteur de Bras Creux - 17ème - Plaine des Cafres

Le délai d'exécution de l'opération par l'entreprise est de 8 mois.

Le démarrage des travaux étant prévu en septembre 2013 .

### 4. Plan de financement prévisionnel de l'opération

#### Lot 1 : secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon

La présente opération va faire l'objet d'une demande de financement à l'Office de l'Eau Réunion dans le cadre de la mesure « Augmenter les performances des réseaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) » du programme pluriannuel d'aide 2010-2015 de l'Etablissement Public.

L'objectif de cette aide financière est donc l'amélioration des performances des réseaux d'AEP et notamment, la participation au financement des études et travaux de renouvellement de canalisations dans une perspective d'amélioration du rendement.

Ne sont pas retenues ici les dépenses liées à la défense incendie et celles relatives à de la création de réseau.

L'estimation actuelle des dépenses permet d'établir que :

- la part des travaux relevant de la défense incendie a été retirée des prévisionnels proposés ;
- la part des travaux relevant de la création d'antennes devrait avoisiner 7 % du coût du projet et représenter près de 134 200,00 € HT.

Ainsi, le montant total des dépenses éligibles est estimé à 1 782 940,97 € HT (estimation de la Direction Eau et Assainissement).

Cependant, il est à noter que le montage du financement est articulé autour de deux formules à appliquer coup sur coup tenant compte :

- d'une part du diamètre des canalisations (rapport ancienne canalisation/nouvelle canalisation),

Le programme envisagé et l'expérience acquise lors d'opérations similaires permettent d'estimer ce ratio à 0,65 .

- et, d'autre part, d'un taux de subvention pivot de 50 % modulé (+/- 5%) en fonction du prix de l'eau pratiqué sur la commune et majorée de 5 % en fonction des revenus imposables moyens par habitant (comparaisons aux moyennes régionales).

En l'absence de certitudes quant aux critères de modulation appliqués dans le cadre de la présente demande, l'estimation prévisionnelle se basera sur l'application d'un taux pivot de 50 % qu'il conviendra de réajuster par la suite en fonction du taux retenu par l'Office de l'Eau.

Il ressort alors de ces considérations que l'aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau atteindrait 579 455,81 € HT (soit 30,62 % du coût total HT de l'opération hors sécurité incendie – estimation DEA).

Coût total de l'opération HT hors défense incendie (sur la base du DCB)	1 891 862,00 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (hors défense incendie et création d'antennes)	1 782 940,97 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (après application du ratio ancienne canalisation/nouvelle canalisation de 0.65)	1 158 911,63 €
Participation Office de l'Eau prévisionnelle (après application du taux de subvention pivot de 50 %)	579 455,81 €

Financiers	Montants HT
Office de l'Eau 30,62%	579 455,81 €
Communauté d'Agglomération du Sud 69,38 %	1 312 406,19 €
TVA 8,5 %	160 808,27 €
Sous-total CASUD	1 473 214,46 €
Total opération TTC	2 052 670,27 €

Soit une dépense de coût d'opération; hors défense incendie, pour la CASUD de 1 473 214,46 € TTC.

#### Lot 2 : secteur de Bras Creux - 17ème - Plaine des Cafres

La présente opération va faire l'objet d'une demande de financement à l'Office de l'Eau Réunion dans le cadre de la mesure « Augmenter les performances des réseaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) » du programme pluriannuel d'aide 2010-2015 de l'Etablissement Public.

L'objectif de cette aide financière est donc l'amélioration des performances des réseaux d'AEP et notamment, la participation au financement des études et travaux de renouvellement de canalisations dans une perspective d'amélioration du rendement.

Ne sont pas retenues ici les dépenses liées à la défense incendie et celles relatives à de la création de réseau.

L'estimation actuelle des dépenses permet d'établir que :

- la part des travaux relevant de la défense incendie a été retirée des prévisionnels proposés ;
- la part des travaux relevant de la création d'antennes devrait avoisiner 7 % du coût du projet et représenter près de 106 819,00 € HT.

Ainsi, le montant total des dépenses éligibles est estimé à 1 419 174,37 € HT

(estimation de la Direction Eau et Assainissement).

Cependant, il est à noter que le montage du financement est articulé autour de deux formules à appliquer coup sur coup tenant compte :

- d'une part du diamètre des canalisations (rapport ancienne canalisation/nouvelle canalisation),

Le programme envisagé et l'expérience acquise lors d'opérations similaires permettent d'estimer ce ratio à 0,65 .

- et, d'autre part, d'un taux de subvention pivot de 50 % modulé (+/- 5%) en fonction du prix de l'eau pratiqué sur la commune et majorée de 5 % en fonction des revenus imposables moyens par habitant (comparaisons aux moyennes régionales).

En l'absence de certitudes quant aux critères de modulation appliqués dans le cadre de la présente demande, l'estimation prévisionnelle se basera sur l'application d'un taux pivot de 50 % qu'il conviendra de réajuster par la suite en fonction du taux retenu par l'Office de l'Eau.

Il ressort alors de ces considérations que l'aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau atteindrait 461 231,67 € HT (soit 30,22 % du coût total HT de l'opération hors sécurité incendie – estimation DEA).

<b>Coût total de l'opération HT hors défense incendie (sur la base du DCE)</b>	<b>1 525 993,37 €</b>
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (hors défense incendie et création d'antennes)	1 419 174,37 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (après application du ratio ancienne canalisation/nouvelle canalisation de 0.65)	922 463,34 €
<b>Participation Office de l'Eau prévisionnelle (après application du taux de subvention pivot de 50 %)</b>	<b>461 231,67 €</b>

Financiers	Montants HT
Office de l'Eau ————— 30,22%	461 231,67 €
Communauté d'Agglomération du Sud ————— 69,78 %	1 064 761,70 €
————— TVA 8,5 %	<u>129 709,44 €</u>
<b>Sous-total CASUD</b>	<b>1 194 471,14 €</b>
<b>Total opération TTC</b>	<b>1 655 702,81 €</b>

Soit une dépense de coût d'opération, hors défense incendie, pour la CASUD de 1 194 471,14 € TTC.

Dès que l'Office de l'Eau aura instruit les dossiers et présenté ces derniers à la commission des aides pour avis, les attributions des subventions seront notifiées à la CA Sud.

L'Assemblée sera alors amenée à se prononcer sur l'acceptation de ces subventions et l'approbation des plans de financement définitif.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de valider le projet d'investissement « Modernisation du réseau AEP de la commune du Tampon - programme 2013 » et son estimation prévisionnelle hors défense incendie, arrêtée par lot à :
  - Lot 1 - secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon : 1 891 862,00 € HT.
  - Lot 2 - secteur de Bras Creux - 17ème - Plaine des Cafres : 1 525 993,37 € HT.
- d'approuver les plans de financement prévisionnels, hors défense incendie, de chacun des lots présentant une participation CA Sud arrêtée à :
  - Lot 1 - secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon : 1 473 214,46 € TTC
  - Lot 2 - secteur de Bras Creux - 17ème - Plaine des Cafres : 1 194 471,14 € TTCet une aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau de :
  - Lot 1 - secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon : 579 455,81 € HT
  - Lot 2 - secteur de Bras Creux - 17ème - Plaine des Cafres : 461 231,67 € HT
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

#### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

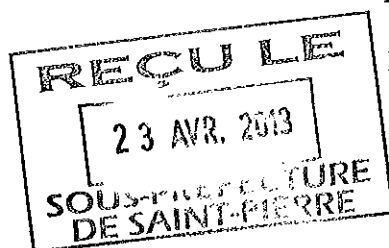


A l'unanimité,

Décide :

- De valider le projet d'investissement « Modernisation du réseau AEP de la commune du Tampon - programme 2013 » et son estimation prévisionnelle hors défense incendie, arrêtée par lot à :
  - Lot 1 - secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon : 1 891 862,00 € HT.
  - Lot 2 - secteur de Bras Creux - 17ème - Plaine des Cafres : 1 525 993,37 € HT.
- D'approuver les plans de financement prévisionnels, hors défense incendie, de chacun des lots présentant une participation CA Sud arrêtée à :
  - Lot 1 - secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon : 1 473 214,46 € TTC
  - Lot 2 - secteur de Bras Creux - 17ème - Plaine des Cafres : 1 194 471,14 € TTCet une aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau de :
  - Lot 1 - secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon : 579 455,81 € HT
  - Lot 2 - secteur de Bras Creux - 17ème - Plaine des Cafres : 461 231,67 € HT
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME



Pour le Président et par délégation  
Le 2ème Vice-Président

Olivier RIVIERE



